Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901045-20251218-DB25_29_2-DE

COMMUNE DE LANDÉVENNEC
(FINISTÈRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15 décembre 2025

Date d'affichage
15 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq
Le 18 décembre, à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LARS, Maire.

Etaient présents : Mme Monique BORVON, Mme Marie-Claire CARIOU, Mme Geneviève COSTIOU, M. Jean-Jacques DAMOY, M. Raymond MORÉ,

Absents excusés : M. Jean-Michel PAROT donne pouvoir à M. Roger LARS ; Mme Gwenola RENARD ; Mme Catherine TROISIÈME donne pouvoir à Mme Marie-Claire CARIOU.

Absent : M. Florian SALAUN

Monsieur Yves CAËR , a été élu secrétaire.

DB2025-29

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Une convention territoriale globale (CTG) réunit la Caisse d'allocations familiales, la Communauté de communes et les communes membres de celle-ci ainsi que le Département du Finistère. L'objet de cette convention est de mener des actions dans le cadre de l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement, le cadre de vie, l'accès aux droits, l'inclusion numérique.
Le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans (1er janvier 2026 au 31 décembre 2029).

Le Conseil se déclare favorable à ce renouvellement et donne pouvoir au Maire pour signer la convention correspondante.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roger LARS